

Régions : le tax shift coûtera 915 millions

BUDGETS

Le tax shift fédéral coûtera 915 millions aux Régions et Communautés, à l'horizon 2020. Sur ce montant, la Flandre supportera 587 millions ; la Wallonie, 263 millions ; et Bruxelles, 65 millions. Les communes seront également impactées, à hauteur de 264 millions, à l'horizon 2021.

Ces estimations sont tirées d'une note que vient de rédiger le SPF Finances à destination du gouvernement et qu'un vent favorable a déposée au journal *Le Soir*.

Effet progressif

Compte tenu de la tuyauterie financière qui relie les différents niveaux de pouvoir – notamment la loi de financement – et de la date d'entrée en vigueur des différentes mesures de réduction de l'impôt des personnes physiques (IPP) annoncées en juillet et dévoilées ce week-end, l'effet du tax shift sur les finances régionales, communautaires et communales se fera sentir progressivement.

Ainsi, les premières mesures entreront en vigueur dès l'an

prochain, mais leur impact ne sera visible que l'année suivante pour les Régions et Communautés (à hauteur de 281 millions) et, partiellement, pour les communes (20 millions, qui deviendront 80 millions en 2018).

Tax shift régional

Rappelons que les Régions supporteront dès l'an prochain une partie du coût de l'augmentation des frais forfaitaires déductibles, annoncée fin 2014 par la suédoise, à hauteur de 147 millions pour la Flandre, 67 millions pour la Wallonie et 20 millions pour Bruxelles. Ces pertes de recettes ont déjà été prises en compte dans les budgets des entités fédérées.

En revanche, ce n'est pas le cas pour le tax shift de juillet, qui va donc fortement compliquer l'équation budgétaire d'ici à la fin de la décennie pour les Régions, Communautés et communes. Qui seront forcées de faire à leur tour leurs propres « tax shifts », pour compenser l'impact négatif du tax shift fédéral sur leurs finances. ■

F. M.